



## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE

#### PROJET PARTICULIER PP27-0287

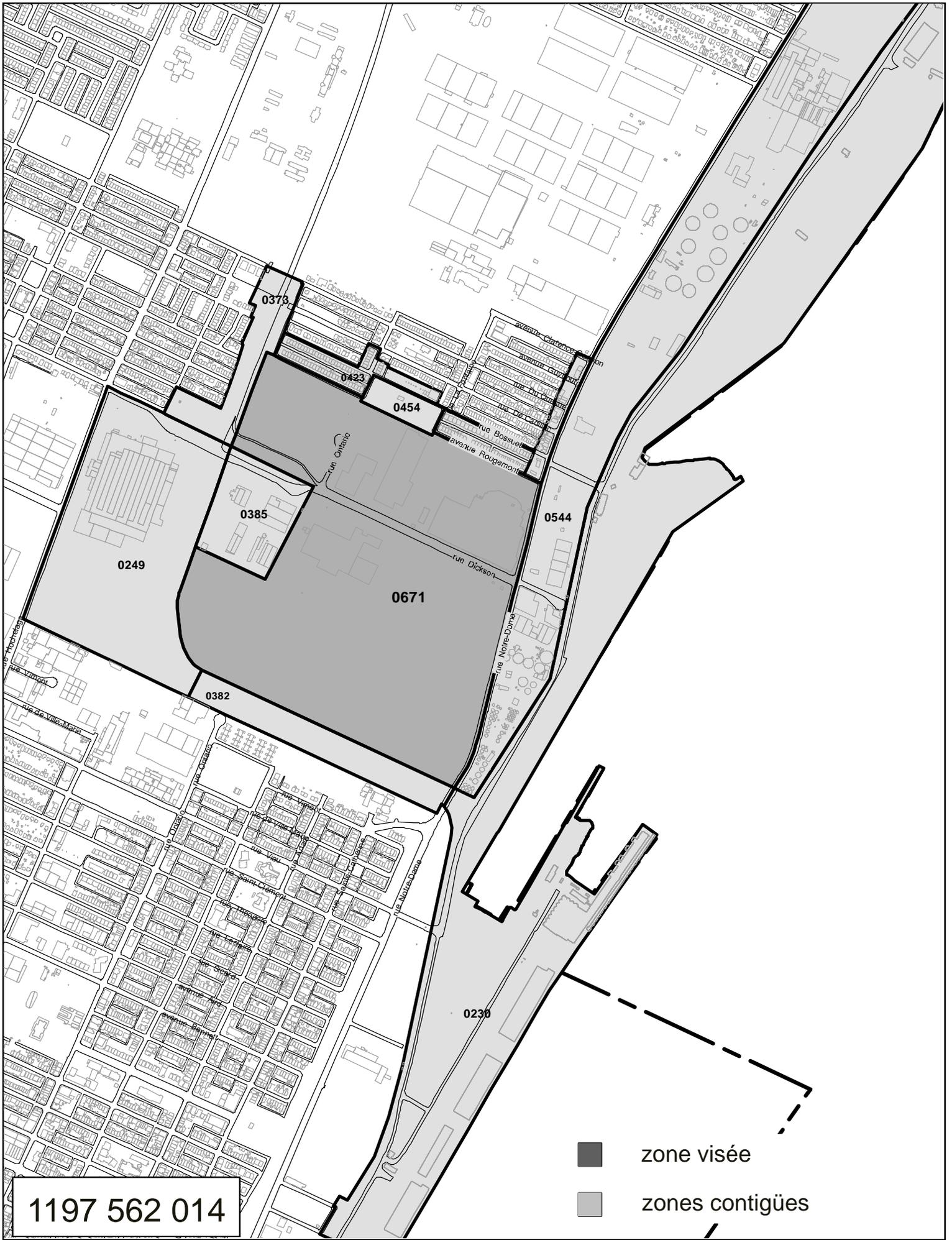
À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet décrit ci-dessous :

**Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 9 mars 2020 à 19 h, le premier projet de résolution pour le projet particulier suivant :**

Cette résolution vise à autoriser le projet particulier PP27-0287, afin de permettre l'usage « bureau » pour le bâtiment situé au 5781, rue Notre-Dame Est.

#### **Description de la zone**

Cette zone est approximativement délimitée au nord par l'arrière des lots donnant sur l'avenue Souigny, à l'est par l'arrière des lots de la rue Notre-Dame Est, au sud par la rue Notre-Dame Est et à l'ouest le lot 1 360 265.



1197 562 014

■ zone visée  
■ zones contigües

## **Consultation écrite**

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 portant le numéro 2020-049, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), ce projet particulier sera soumis à une procédure de consultation écrite **de quinze (15) jours** du 20 juillet au 3 août 2020 inclusivement.

Durant cette période, toute personne intéressée peut participer à la procédure de consultation écrite en transmettant ses questions et/ou commentaires par écrit à l'attention de la soussignée, par la poste à l'adresse suivante :

Bureau d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve  
6854, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1N 1E1

ou encore par courriel au : [MHM\\_greffe-consultation@montreal.ca](mailto:MHM_greffe-consultation@montreal.ca)

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse du projet concerné doit également être mentionnée.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 3 août pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

La documentation relative à cette demande de projet particulier est disponible pour consultation sur le site web de l'arrondissement, à l'adresse suivante :

<https://montreal.ca/articles/consultations-en-mode-virtuel-dans-mhm>

Les réponses questions reçues seront transmises par écrit avant l'adoption du second projet de résolution.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 13<sup>E</sup> JOUR DE JUILLET 2020.**

**La secrétaire d'arrondissement,**

**Dina Tocheva**